



MAIRIE
DE
PASLIÈRES
Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix neuf

Le cinq décembre

Le conseil municipal de PASLIÈRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de COUDOUR Jacques, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2019

Présents : COUDOUR Jacques SAUZEDDE Patrick DA COSTA Marina MARQUES José CHARRET Monique BALICHARD Jean-Yves BOUCHEYRAS Jacqueline BRUGEROLLES Julien BARDON Christophe GIRAUD Sylvie PETELET Blandine BENOIT Laetitia GRISARD Anne-Lise

Secrétaire de : BARDON Christophe

Absents : M CHABRIDON Alain Mme GARCIA Valérie M ROUX Henri

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- 1) les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- 2) les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique et de préserver l'environnement si elles le décident, le traitement des matières de vidange et à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation ou de réhabilitation des dispositifs d'assainissement,
- 3) les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit ou de l'écoulement des eaux pluviales et le ruissellement,
- 4) les zones où il est nécessaire de prévoir les installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle à cette fin qu'une étude préalable sur le projet de délimitation du zonage d'assainissement de la commune. A l'issue de cette étude, et par délibération du 8 août 2019, le conseil municipal, s'est prononcé sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique. L'enquête publique a eu lieu du 18 octobre 2019 au 5 novembre 2019 en Mairie.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur,

Le conseil municipal, après en avoir en avoir délibéré, à l'unanimité,

*** **APPROUE** le zonage d'assainissement tel que défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement.

***** DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme
Paslières, le 9 décembre 2019
Le Maire,
Jacques Coudour



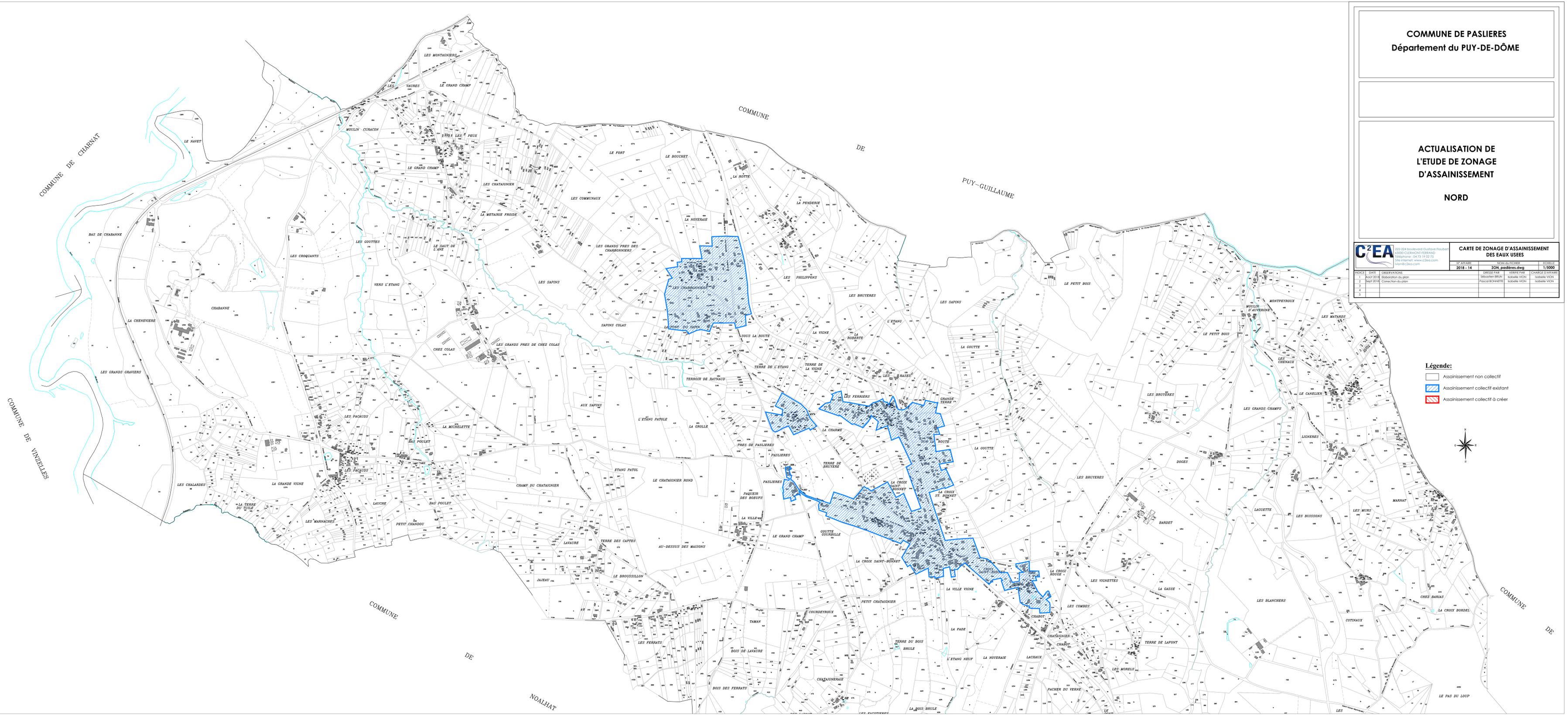
Certifié exécutoire le :
Le Maire,
Jacques Coudour

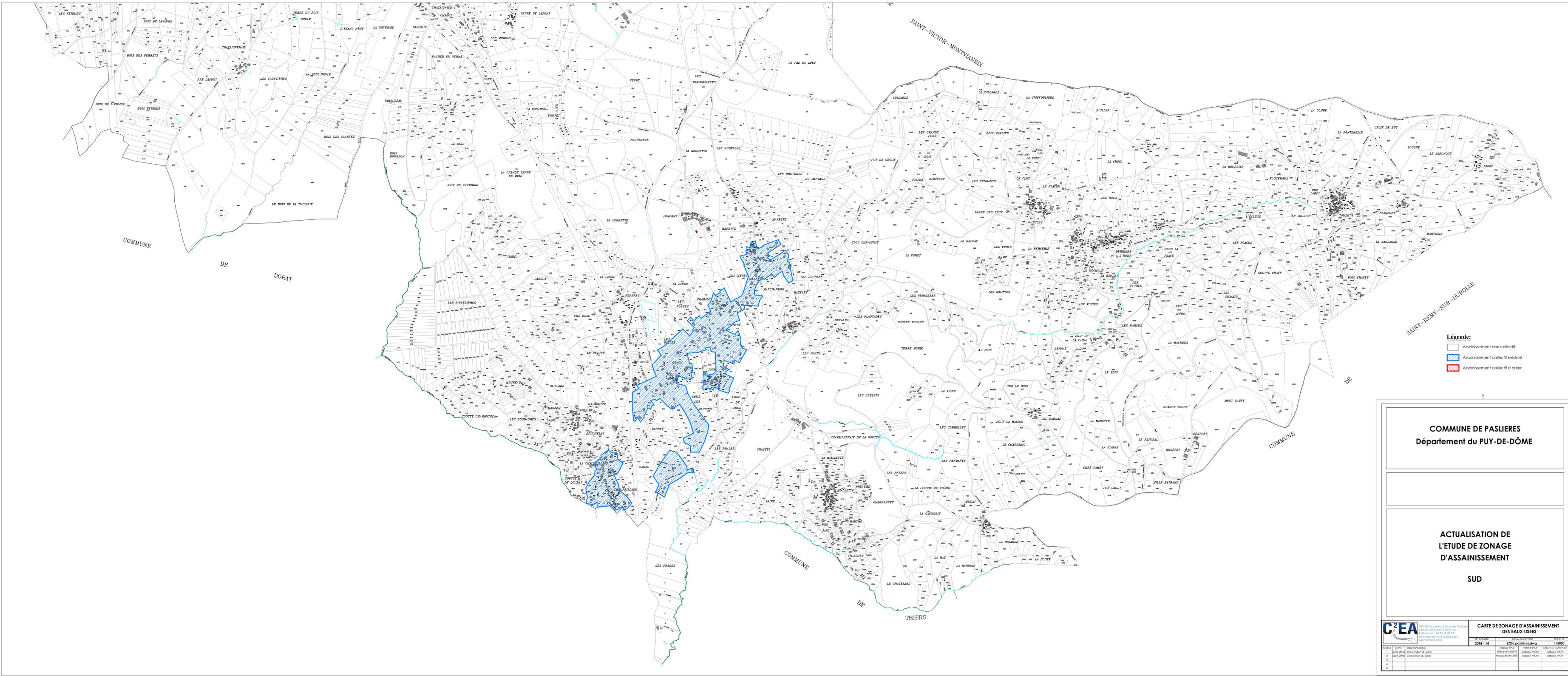
COMMUNE DE PASLIERES
Département du PUY-DE-DÔME

**ACTUALISATION DE
L'ETUDE DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT**
NORD

C2EA 022 204 Boulevard Gustave Flaubert 63000 CLERMONT-FERRAND Téléphone : 04 73 19 02 75 Site Internet : www.c2ea.com Email : c2ea@wanadoo.fr	CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES		
	TR/AJARS 2018 - 14	TR/PROJET/REP ZON_paslières.dwg	L'ÉCHELLE 1/5000
INDEXE 1 2 3 4 5	DATE 1 2 3 4 5	OBSERVATIONS 1 2 3 4 5	DRESSE PAR VÉRIFIÉ PAR CHARGE D'AFFAIRE

- Légende:**
- Assainissement non collectif
 - Assainissement collectif existant
 - Assainissement collectif à créer





- Légende:**
- Assainissement non collectif
 - Assainissement collectif existant
 - Assainissement collectif à créer

COMMUNE DE PASLIÈRES
Département du PUY-DE-DÔME

**ACTUALISATION DE
L'ETUDE DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT**

SUD

		CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES		
		<small>222 224 boulevard Gustave Poubert 43000 CLEVES (Puy-de-Dôme) Téléphone : 04 73 19 02 73 Site internet : www.c2ea.com Mairie@C2ea.com</small>	<small>222 224 boulevard Gustave Poubert 43000 CLEVES (Puy-de-Dôme) Téléphone : 04 73 19 02 73 Site internet : www.c2ea.com Mairie@C2ea.com</small>	
<small>PROJETS</small> 1. Août 2018 : Elaboration du plan 2. Mars 2019 : Correction du plan 3. 4. 5.	<small>DATE</small> 2018 - 14	<small>DESSE PAR</small> Sébastien BOUT Pascal BOUTET	<small>VERIFIE PAR</small> Isabelle VIGNON Isabelle VIGNON	<small>CHARGE D'AFFAIRE</small> Isabelle VIGNON Isabelle VIGNON